

APPEL A CANDIDATURE

Résidence Territoire Artiste-auteur photographe

Champsaur – Valgaudemar
2025

1

« *Un miroir entre l'urbain
et la ruralité* »



La Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) en partenariat avec la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, Hautes-Alpes et l'association Vivian Maier et le Champsaur, souhaite proposer une résidence - territoire à un auteur-photographe.

La circulaire du 08 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences, spécifie que la résidence « artiste en territoire » s'inscrit dans une politique de développement d'un territoire, vise à mettre en relation la population et les différents acteurs de ce territoire avec le travail et l'esthétique de l'artiste.

Cette résidence, soumise à un appel à candidature, a pour objectif de **soutenir la création et d'accompagner les actions culturelles du territoire Champsaur Valgaudemar**. Elle favorise par ailleurs l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants par la découverte d'un univers photographique et artistique, et l'implication de tous dans un processus de création. Au sein de ce territoire administratif du Champsaur Valgaudemar, une attention particulière sera portée aux établissements culturels.

L'artiste sélectionné sera accueilli en résidence dans le Champsaur Valgaudemar durant la période de février 2025 à octobre 2025. Il disposera d'une allocation de résidence qui lui permettra de soutenir sa création et d'accompagner ses actions en direction de la population.

SPECIFICITES DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

Culture(s) et paysages

Le territoire du Champsaur Valgaudemar est situé dans le massif alpin, à la limite sud-ouest du Parc national des Écrins. 11 043 habitants se répartissent sur 746 km². C'est une vallée rurale dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture de montagne, l'élevage et la production laitière ; des activités qui ont fortement façonné les paysages. L'offre culturelle locale est diversifiée et dynamique et s'adapte tout au long de l'année aux contraintes saisonnières de climat et de fréquentation. Le tissu associatif et le réseau culturel d'établissements proposent régulièrement des activités culturelles pour des publics variés. Le Festival de Chaillol, scène conventionnée Art en territoire depuis 2019, permet également d'apporter une proposition musicale de qualité tout au long de l'année aux habitants et visiteurs.

Dans les pas de Vivian Maier

Le Champsaur Valgaudemar est en outre très fortement marqué par la présence et le travail artistique de Vivian Maier, dont l'œuvre photographique est désormais connue mondialement. De nombreuses expositions, des ouvrages (photos, romans, documentaires), des films, une œuvre musicale (en cours de création), lui ont été consacré. En 2011, l'américain John Maloof se lance sur les traces de la photographe Vivian Maier, photographe d'origine champsaurine. Il donne à la commune de Saint-Julien en Champsaur une série de photographies. Cet événement éveille alors l'intérêt et la sensibilité des habitants du territoire à la photographie. Par extension, les origines et le parcours de cette artiste ravivent et remobilisent les connaissances sur l'histoire de l'émigration

champsaurine du XIXème et XXème siècle vers les États-Unis d'Amérique.

Un lieu dédié à la photographie et à l'image

La « Maison de la Photographie - Vivian Maier » connaît un développement encourageant depuis 2019 et témoigne de la volonté politique de définir une identité culturelle spécifique et originale pour le Champsaur Valgaudemar. C'est aussi un soutien précieux pour les membres bénévoles de l'association Vivian Maier et le Champsaur et une ressource essentielle pour la mise en œuvre de la résidence.

Une diffusion de l'œuvre existante du photographe peut être envisagée à la Maison de la Photographie durant le temps de la résidence. La production artistique finale ainsi que les réalisations des actions culturelles envers les publics participants pourront être aussi présentées à la Maison de la Photographie de Pisançon à l'issue de la résidence ou faisant suite aux ateliers.

Les autres établissements culturels de la collectivité peuvent également faire écho aux travaux du photographe en résidence et proposer des espaces d'expositions en regard et en correspondance à la résidence. La Maison du Berger (et son Centre de documentation Pastoralisme et Cultures Montagnardes) et la Maison de la Botanique (avec son jardin), peuvent par leur thématique apporter un plus au regard du photographe.

LA THEMATIQUE DE LA RESIDENCE

En écho avec les photographies conservées dans le fonds photographique Vivian Maier, ainsi qu'avec les collections permanentes et les expositions temporaires des autres établissements, la thématique de la résidence retenue cette année est : « **Un miroir entre l'urbain et la ruralité** ». Parmi les milliers de clichés pris par Vivian Maier au cours de 50 ans de photographie, la photo de rue, que cela soit des scènes de vie ou les éléments présents dans la rue, tient une place quasi omniprésente et récurrente dans son parcours artistique. Spécifiquement sur le sol américain.

Née en 1926 à New York d'une mère française et d'un père d'origine autrichienne, Vivian Maier a travaillé toute sa vie comme garde d'enfants dans des familles de New York puis de Chicago. Vivian Maier a sillonné les rues et les parcs des villes où elle vivait afin de capturer les échantillons de ce qui compose la vie citadine. Elle n'hésitait pas à prendre des photos des personnes animant les rues, les détails présents devant elle, les écritures, devantures de magasin, graffitis, l'architecture ou tout ce qui était différent et pouvait accrocher son regard. Elle se délectait alors de surprendre en restant invisible. Captant tour à tour des ombres, des zones abandonnées, des juxtapositions de détails et des portraits sur le vif, en quelque sorte volés.

Se considérant véritable photographe à la fin des années 50, Vivian Maier va étonner et frapper les esprits de ceux qu'elle croise lors de ses perpétuelles sorties. Utilisant à la fois les ombres, les reflets ou encore le portrait afin de saisir les éléments de la ville. Ce côté urbain contraste avec l'environnement rurale du Champsaur dont Vivian Maier est issu mais qu'elle a également un peu photographié.

C'est donc de photographier les détails, l'architecture ou les habitants qui font la vie de ces villages ruraux aujourd'hui, que nous souhaitons faire la thématique de la résidence 2025. En faisant un parallèle avec le regard que portait Vivian Maier sur la photographie de rue, avec ses spécificités et l'écosystème qu'elle représente, l'artiste photographe sélectionné devra dialoguer avec le Champsaur Valgaudemar pour faire émerger une création originale illustrant les aspects spécifiques de notre territoire.

Comment la street photography peut s'inscrire dans un paysage rural ? Il s'agira de s'interroger sur les habitudes, les clichés et de rompre avec les stéréotypes liés aux sujets. Mais aussi de porter un regard nouveau sur les villages de montagnes et l'utilisation de différentes techniques pour capter son essence.

RENCONTRES, MEDIATION ET ATELIERS DE PRATIQUE AVEC LES PUBLICS

L'artiste sélectionné est invité à organiser des temps d'échanges, de transmission et des actions en lien avec sa pratique et sa démarche artistique. Le lien avec les publics peut prendre différentes formes : présentation de l'œuvre du photographe, temps d'échanges conviviaux avec les habitants, intervention dans les établissements scolaires ou les associations locales, ateliers de pratique photographique, visites, randonnées photographiques, temps partagés de création, temps d'exposition commun, etc.

Le photographe interviendra notamment auprès des jeunes dans le cadre scolaire et extrascolaire de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES PARTENAIRES

Sur place, le service culture et patrimoine de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, développe un réseau de personnes et de structures ressources (établissements scolaires, centres sociaux, associations locales, EHPAD, etc.) permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local. L'objectif étant de faciliter l'intégration de l'artiste, la diffusion et la réalisation des œuvres en fonction des besoins énoncés et des échanges avec l'artiste.

MODE OPÉRATOIRE

LE TERRITOIRE

Au sein de ce territoire Champsaur Valgaudemar, une attention particulière sera portée aux établissements culturels de la Communauté de Communes afin d'enrichir la résidence des autres expériences culturelles.

DUREE DE LA RESIDENCE

L'artiste est accueilli en résidence pendant au minimum 5 semaines sur le territoire entre février 2025 et octobre 2025.

Cette durée correspondant à :

- 21 jours minimum dédiés à la recherche et création artistique
- Un cycle d'interventions de 50 h d'ateliers de pratique et de sensibilisation auprès des publics.

Un calendrier de présence sera établi avec les partenaires de projet.
Des temps de rencontres et de repérages seront favorisés pour permettre une inscription du projet en cohérence avec les spécificités de vie du territoire et ses habitants.

Etapas **prévisionnelles** du projet :

1/Repérages début février

2/ Résidence et actions auprès des publics

- Résidence de recherche et création de février à octobre 2025
- Actions culturelles : de février à juin et éventuellement de septembre à octobre 2025 25h d'ateliers scolaires (répartis entre pratique et restitution/médiation)
25h d'ateliers en direction des publics de proximité (répartis entre pratique et restitution/médiation)

3/ Valorisation et finalisation

Exposition de juillet à septembre 2026

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Les frais d'hébergement sont pris en charge par la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar (la collectivité se réserve le droit de déterminer le logement pour la résidence).
- Un forfait maximum de **1 800 €** pour les frais de voyage et déplacements locaux. Ce forfait permet de couvrir l'ensemble des frais de déplacement entre le domicile de l'artiste et le territoire de résidence ainsi que tous ceux réalisés en cours de projet sur le territoire de résidence.

L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et être impérativement titulaire et détenteur d'un permis de conduire.

- Volet Résidence de création :

Une allocation de résidence de **4 500 € TTC répartie selon :**

Une rémunération de 2 000 € TTC

Une bourse de production d'un montant maximum de 2 500 € TTC.

- Volet action culturelle :

Un forfait de **2 500 € TTC** pour l'intervention de l'artiste auprès des publics scolaires et des publics de proximité (association, centre de loisirs, clubs...), ainsi que pour les médiations publiques (50 heures au total).

Les dépenses de matériel pédagogique nécessaire pour la réalisation des ateliers sont prises en charge par la CCCV à hauteur de **1 200 € TTC** et éventuellement complétées par les différents partenaires - établissements scolaires et les collectivités. L'artiste en concertation avec chacun des

partenaires devra présenter les axes de projets pédagogiques pour évaluer la faisabilité et la prise en charge de ces coûts.

LES RESSOURCES CULTURELLES DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes à la gestion des ressources culturelles suivantes (Cf ANNEXE 3) :

- Quatre établissements culturels :
 - La Maison de la Photographie – Vivian Maier à Pisançon
 - La Maison du Berger, Centre d'Interprétation des cultures pastorales alpines à Champoléon
 - La Maison de la Botanique – Dominique Villars au Noyer
 - Le Moulin de Villar Loubière dans le Valgaudemar
- Deux établissements à vocation de diffusion de spectacle
 - La salle Saint-Louis (cinéma-théâtre) à Saint-Bonnet
 - L'Eglise Saint-Michel (salle de concert) à Saint-Michel de Chaillol

6

L'artiste peut s'appuyer sur ces ressources et développer des partenariats étroits. La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar s'engage par ailleurs à faciliter les liens de l'artiste avec le tissu culturel associatif du territoire et notamment avec l'Association Vivian Maier et le Champsaur.

PILOTAGE DE LA RESIDENCE-MISSION

La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar en relation avec la DRAC PACA ainsi qu'avec l'Association Vivian Maier et le Champsaur, assure la coordination générale du projet.

La Communauté de Communes reçoit le soutien de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) pour la coordination avec les établissements scolaires du territoire.

Ces différents partenaires forment un comité de pilotage chargé de construire le cahier des charges de la résidence. Ils constituent aussi un jury qui étudie les candidatures et sélectionne collégalement le photographe. Ce comité de pilotage assure enfin l'évaluation de la mise en œuvre de la résidence. Un bilan à mi-parcours, associant le photographe, aura lieu. Ce comité de pilotage est par ailleurs mobilisable à tout moment.

Des rencontres auront régulièrement lieu entre l'artiste, l'association, les partenaires des collectivités et les coordinateurs de l'Education Nationale.

La DRAC pourra favoriser les liens et les contacts avec les autres acteurs culturels du territoire des Hautes Alpes ou de la Région SUD.

CANDIDATURE

Appel à candidature est ouvert à tout artiste-auteur photographe justifiant d'une activité professionnelle.

La sélection se fera par jury composé par les membres du comité de pilotage et d'experts du milieu de la photographie.

La sélection sera définitive et communiquée après examen des dossiers et un éventuel entretien téléphonique, à partir **du 12/12/2024**.

7

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum Vitae,
- Note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de cette résidence, sans omettre la partie atelier / médiation auprès des publics (50% de l'appréciation)
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique
- Un certificat URSSAF ou avis situation Insee
- La fiche de renseignement (ANNEXE 4)

Date limite réception des dossiers : le 03/11/ 2024.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier électronique aux adresses suivantes :

f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr

c.mazet@champsaur-valgaudemar.fr

Pas à pas, agissons pour préserver notre environnement, envoyer par courrier postal les documents de votre candidature uniquement si nécessaire.

Courrier postal : *Communauté de communes Champsaur Valgaudemar - Service Culture, 5 rue des Lagerons 05500 Saint-Bonnet en Champsaur.*

COMMUNICATION

Concernant la communication pendant la résidence. L'artiste pourra être sollicité pour une interview écrite ou vidéo pour la promotion culturelle sur le territoire Champsaur Valgaudemar.

Toute la communication est réalisée par l'Office du Tourisme Intercommunal Champsaur Valgaudemar. Il sera éventuellement demandé une utilisation à titre gratuit d'une ou deux images afin de communiquer sur les canaux de l'Office de Tourisme et pour la valorisation des actions culturelles du territoire. (ANNEXE 5)

CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs la Communauté de Communes

Siège administratif : 5, rue des Lagerons – 05500 St-Bonnet en Champsaur Tel : 04 92 50 00 20 contact@champsaur-valgaudemar.fr

Services techniques et environnement : Pont du Fosse 05260 St Jean St Nicolas Tel : 04 92 55 91 71

Service culture et patrimoine : Pont du Fossé 05260 St Jean St Nicolas Tel : 04 92 55 95 72 et Les Borels 05260 Champoléon Tel : 04 92 49 61 85

Service activités pleine nature : Maison de Pays 05800 St Firmin Tel : 04 92 55 25 60

www.champsaur-valgaudemar.fr

Champsaur Valgaudemar, porteur du projet de résidence et de l'artiste accueilli, est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres du photographe dans les lieux dédiés, sont étudiées et également contractualisées avec la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar qui a la gestion de la Maison de la Photographie Vivian Maier à Pisançon.

CONTACTS

Le service Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar :

Frédérique Ferraro, responsable du service culture et patrimoine : f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr

Coline Mazet, chargée de projets culturels – résidence d'artistes et partenariats : c.mazet@champsaur-valgaudemar.fr

Rémy Pascal, coordinateur pédagogique : r.pascal@champsaur-valgaudemar.fr

Titouan Sébilleau, médiateur culturel : t.sebilleau@champsaur-valgaudemar.fr



L'Association Vivian Maier et le Champsaur :

Marie Hugues, présidente de l'Association : mariehugues05@orange.fr

Alain Robert, trésorier : 05alainrobert@gmail.com

Christine Donnier-Valentin, chargée des stages et concours : christinedonniervalentin@gmail.com

L'Education Nationale

Blandine Bernard, interlocutrice DSDEN sur le territoire Champsaur Valgaudemar : blandise.bernard@ac-aix-marseille.fr

La Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur :

Christophe Ernoul, conseiller pour l'action culture et territoire : christophe.ernoul@culture.gouv.fr

Ajouts d'annexes à renseigner par les partenaires :

ANNEXE 1 : carte du Champsaur – Valgaudemar

ANNEXE 2 : présentation de l'association et du fonds VM

ANNEXE 3 : ressources culturelles avec rapides descriptifs

ANNEXE 4 : liste des établissements scolaires avec rapides descriptifs

ANNEXE 5 : autorisation de droit à l'image

ANNEXE 6 : fiche de renseignement de l'artiste